



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 9 Janvier 2018

Présents : BOURREAU Isabelle - GALIBERT Jean Louis- MINUZZI Thierry- MONTANARD Jean-Louis - NOT Damien- POUS Marie-France- - ROUQUETTE Christiane - VAISSIERE Audrey.

Absent : BASTARDO Guy.

Excusés (avec pouvoirs) : AURAY Hervé (Pouvoir à D.NOT) - ROUANET Jean-François (Pouvoir à C.ROUQUETTE).

Commune de COMIGNE - 11700 : Salle du Conseil Municipal.

Secrétaire de cette séance : ROUQUETTE Christiane.

-ORDRE DU JOUR

Délibération relative à la mise en œuvre de la dématérialisation des documents soumis au contrôle de légalité ou au contrôle budgétaire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Les actes des collectivités (délibérations, décisions, arrêtés, budgets) qui sont transmissibles au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sont exécutoires dès leur publication et leur transmission au représentant de l'Etat.
- Aujourd'hui, cette transmission est réalisée par envoi postal /dépôt en Préfecture
- L'article 139 de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit que ces actes puissent être transmis par voie électronique au représentant de l'Etat. Deux dispositifs, initiés par le Ministère de l'Intérieur, permettent l'envoi dématérialisé et sécurisé des documents soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Il s'agit d'« Actes » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), et d'« AB » (Actes budgétaires).

La dématérialisation permet notamment de réduire le délai de réception de l'accusé réception, puisque celui-ci est édité quelques minutes après l'envoi : - « Actes », qui concerne tous les documents soumis au contrôle de légalité, nécessite la passation d'un marché avec un « tiers de transmission », ou « tiers certificateur », homologué par le Ministère de l'Intérieur, ainsi que la signature d'une convention avec le représentant de l'Etat dans le département.

- « AB » utilise le canal d'Actes et permet de transmettre les données budgétaires présentes dans le progiciel financier utilisé par la commune : AB est ainsi utilisé pour l'envoi dématérialisé des budgets primitifs, supplémentaire, décisions modificatives et comptes administratifs.

La commune de COMIGNE souhaite ainsi moderniser ses pratiques et procéder à la transmission dématérialisée de ses actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire ; et souhaite donc s'engager dans la procédure de dématérialisation.

Monsieur le maire propose donc à l'assemblée municipale d'engager la commune dans le dispositif de télétransmission des actes au représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ●Approuve le projet de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, ●Autorise Monsieur le maire à signer la convention relative à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, ●Autorise Monsieur le Maire à utiliser la plateforme de télétransmission IXActes de la société SRCI mise à disposition par la Communauté d'Agglomération de Carcassonne Agglo.

Délibération donnant délégation au Maire pour le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives aux biens de la Collectivité:

• **CONSIDÉRANT** que la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 prévoit désormais que le conseil municipal peut déléguer au Maire de la commune le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les bâtiments municipaux,

• **CONSIDÉRANT** que cette mesure permettra de faciliter les démarches administratives de la commune,

Il est proposé de donner à Monsieur le Maire, la délégation de procéder au dépôt de ces diverses demandes d'autorisations d'urbanisme et déclarations relatives aux travaux de démolition, de transformation ou d'édification des biens municipaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ●Donne délégation à Monsieur le Maire pour procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux,

●Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires

Projet photovoltaïque - Proposition de convention avec le SYADEN:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec un technicien du SYADEN, Mr DUPRÉ, afin d'obtenir des informations techniques et financières sur un éventuel projet de pose de panneaux photovoltaïques en toiture d'un bâtiment communal ou sur un terrain communal (parc photovoltaïque).

Le SYADEN propose de passer une convention d'adhésion au Conseil en Energies Renouvelables ; et de réaliser gratuitement l'analyse.

Mr DUPRÉ propose de venir exposer ce projet lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le conseil municipal accepte de rencontrer Mr DUPRÉ, afin d'être renseigné sur l'impact financier qu'aurait ce projet sur les recettes de la Commune.

Organisation de la Cérémonie des Vœux:

Monsieur le Maire propose de fixer une date de réunion de la Commission Fêtes & Cérémonies.
Réunion fixée au jeudi 11 janvier à 18h15 en Mairie.

Commission Communale des Impôts Directs:

Comme chaque année, le Centre des Impôts de Carcassonne nous demande de réunir la CCID afin d'évaluer les biens immobiliers des particuliers.

Réunion fixée au vendredi 9 février à 17h15 en Mairie.

Budget 2018 - Travaux et projets à prévoir :

Mr le Maire demande au conseil municipal de définir les travaux et projets à réaliser en 2018. Après concertation, il est proposé :

Travaux en Régie (réalisés par les employés communaux) :

- mécanisme d'aération/ventilation pour les frigo/congélateur(s) de la buvette
- descendre la hotte + ajouter boisseaux au barbecue ou bien poser un extracteur
- pose clôture + portillon au niveau de l'accès buvette
- impasse des Pins (ruisseaux) : consolidation de la rive côté communal et semelle béton au fond du ruisseau
- pose éclairage public rue du Pontil
- Aménager passage piétons entre Mr BRISON et Mme LOPEZ.
- pose clôtures au hangar municipal
- construction d'un local pour entreposer les tables et chaises en fer prêtées aux particuliers, et ainsi dégager la buvette.

Travaux d'investissement :

- Programme Eclairage Public
 - ☞ remplacer les ampoules actuelles par des ampoules LED (ch. Des Combes, ch. Des Orts, Rue des Erables, av. du Stade, Imp. Des Cigales)
 - ☞ pose d'une cellule socio astronomique (radio-synchronisée)

Coût du projet : 23 781€ h.t dont 14 268€ de participation SYADEN + une participation supplémentaire que Carcassonne Agglo attribue pour venir en aide aux communes, au titre de l'économie d'énergie.

D'autre part, il est également proposé de prévoir, dans les armoires électriques, un appareil permettant de baisser l'intensité de l'éclairage public ou bien de coupure nocturne.

Questions diverses:

-Logement du Presbytère: La mise en location est possible à compter du mois de février 2018.

-Goudronnage des rues de la commune : travaux à prévoir une fois l'ensemble des réseaux posés sur la commune (eau, fibre optique...)

-Réseaux Eau-Assainissement : Le Service de l'eau de Carcassonne Agglo prévoit la réfection du réseau Rue de la Mairie (de chez Mme RIVIERE à l'Impasse d'Estanville) et Rue Jean Lebrau.

-Projet caches-conteneurs : Dans un souci d'esthétique, il est prévu d'équiper la commune avec des caches conteneurs (23 au total).

Le COVALDEM participe à hauteur de 230€ par unité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Ce compte-rendu sera validé au cours du prochain Conseil Municipal.